

1.

Débitrice: **RI Montage Sàrl**, ch. de Pierraz-Portay 4,
1009 PULLY
2.

Déclaration de faillite: 14.06.2007
3.

Suspension de faillite: 20.11.2007
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 17.12.2007
5.

Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquida-tion et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: but « exploitation d'une entreprise de con-struction, notamment dans les domaines des plafonds sus-pendus, plâtrerie, peinture, parois légères Alba et isolations
»

Office des faillites de Lausanne
1014 Lausanne
- (00269739)